



Demande de titre de séjour complication

Par **noamouche**, le **18/02/2015** à **11:08**

Bonjour ,

Ma situation est particulière ,je suis arrivé en France en janvier 2014 .

Ma femme Française etais déjà enceinte de 6 mois a mon arrivé suite a notre mariage.

Je l'ai quittée deux mois après mon arrivé .

Quand j'ai appris quel avait accouché je me suis rendu COMPTE que mon fils ne porté pas mon nom alors je les reconnu en MAIRIE.

Suite a son accouchement elle a demandais le divorce;j'ai refuser parce que j'avais peur qu'on m'enlève mes droits.

Je peut VOIR mon fils dans un service médiatisé 1 fois par mois et une heure de temps.

Je ne subviens pas a ces besoins car je suis en formations non rémunérer.

Suite a ma demandais de titre en tant que parent d'enfant Français j'ai seulement reçu une autorisation provisoire valable trois mois.

Je ne comprend pas pouvez vous me dire pourquoi j'ai reçu seulement trois mois et pas plus?

Je pensait qu'ont recevais soit c'elle d'un an soit une oqtf.

MERCI par avance de vos reponses.